

# **PROGRAMME SOUTIEN AUX CHERCHEURS ET AUX CHERCHEUSES DU COLLÉGIAL (PSCCC)**

---

Guide d'attribution des subventions 2013-2014

Le présent document a été réalisé par  
le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

**Coordination et rédaction**

Direction du soutien à l'innovation technologique et sociale  
Secteur Recherche, innovation, infrastructures et collaborations internationales

**Coordination de la production et édition**

Direction des communications

**Révision linguistique**

Sous la responsabilité de la Direction des communications

**Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :**

Renseignements généraux  
Direction des communications  
1035, rue De La Chevrotière, 26<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 266-3363

Ce document peut être consulté  
sur le site Web du Ministère :  
**[www.mesrst.gouv.qc.ca](http://www.mesrst.gouv.qc.ca)**.

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2013

ISSN 1929-8137 (En ligne)

ISBN 978-2-550-68319-3 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013.

## TABLE DES MATIÈRES

---

|  |          |
|--|----------|
| <b>OBJECTIFS DU PROGRAMME .....</b>                                  | <b>1</b> |
| <b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>                                  | <b>1</b> |
| <i>Entrée en vigueur des dispositions du guide .....</i>             | <i>1</i> |
| <i>Admissibilité au programme .....</i>                              | <i>1</i> |
| <i>Conditions d'admissibilité.....</i>                               | <i>1</i> |
| <i>Présentation des demandes .....</i>                               | <i>2</i> |
| <i>Date limite de présentation d'une demande de subvention .....</i> | <i>2</i> |
| <i>Modalités d'attribution des subventions.....</i>                  | <i>3</i> |
| <i>Annonce des résultats.....</i>                                    | <i>3</i> |
| <i>Obligations de l'établissement .....</i>                          | <i>3</i> |
| <b>Volet 1 : Publication de travaux de recherche .....</b>           | <b>5</b> |
| <i>Objectif .....</i>  | <i>5</i> |
| <i>Critères d'admissibilité .....</i>                                | <i>5</i> |
| <i>Modalités d'attribution des subventions.....</i>                  | <i>6</i> |
| <i>Obligations de l'établissement .....</i>                          | <i>6</i> |
| <b>Volet 2 : Communication de travaux de recherche .....</b>         | <b>7</b> |
| <i>Objectif .....</i>  | <i>7</i> |
| <i>Critères d'admissibilité .....</i>                                | <i>7</i> |
| <i>Modalités d'attribution des subventions.....</i>                  | <i>8</i> |
| <i>Obligations de l'établissement .....</i>                          | <i>9</i> |

## LISTE DES ANNEXES

---

**Annexe 1 :** Définitions

**Annexe 2 :** Formulaire de présentation d'une demande de subvention pour l'année 2013-2014, volet *Publication de travaux de recherche*

**Annexe 3 :** Formulaire de présentation d'une demande de subvention pour l'année 2013-2014, volet *Communication de travaux de recherche*

**Annexe 4 :** Règles de gestion relatives aux frais de séjour et de déplacement pour l'année 2013-2014, volet *Communication de travaux de recherche*

**Annexe 5 :** Grille d'estimation des dépenses pour l'année 2013-2014, volet *Communication de travaux de recherche*

**Annexe 6 :** Rapport financier type pour l'année 2013-2014, volet *Communication de travaux de recherche*

**Annexe 7 :** Aide-mémoire

## OBJECTIFS DU PROGRAMME

---

Le Programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial (PSCCC) a été créé en 1992 sous l'appellation initiale de programme de Soutien aux chercheurs et chercheuses des cégeps (PSCCC).

Ce programme est destiné à favoriser certaines activités de recherche et à diffuser, dans la communauté scientifique nationale et internationale, les travaux effectués par les personnes qui font de la recherche dans les établissements d'enseignement collégial. Il comprend deux volets :

- la publication de travaux de recherche;
- la communication de travaux de recherche.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS DU GUIDE

Les dispositions du *Guide d'attribution des subventions* s'appliquent **du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014**.

### ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Ce programme s'adresse aux cégeps et aux collèges privés subventionnés du Québec (y inclus les centres collégiaux de transfert de technologie [CCTT]).

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles à ce programme les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel non enseignant qui, au moment où ils font une demande de subvention, travaillent dans un établissement collégial depuis au moins un an et s'y trouvent toujours lorsque celle-ci est attribuée. Toutefois, les personnes qui sont chargées de cours n'y sont pas admissibles. Les établissements qui présentent une demande de subvention doivent satisfaire aux critères d'admissibilité relatifs à l'un des volets du programme. Ils doivent également faire parvenir au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) les formulaires de présentation d'une demande de subvention (voir l'annexe 2 pour le volet *Publication de travaux de recherche* et l'annexe 3 pour le volet *Communication de travaux de recherche*) ainsi que les documents exigés, **bien identifiés et suivant l'ordre présenté dans la section Critères d'admissibilité, propres à chacun des volets du programme**. Les formulaires de présentation d'une demande de subvention (à l'intérieur du guide) sont également disponibles dans le site Internet du Ministère à l'adresse [www.mesrst.gouv.qc.ca/programme-psccc](http://www.mesrst.gouv.qc.ca/programme-psccc), sous le thème **Programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial**.

Pour être admissible à une nouvelle subvention, le chercheur ou la chercheuse qui a déjà obtenu une subvention en vertu du présent programme devra avoir satisfait aux obligations inhérentes à son acceptation.

## PRÉSENTATION DES DEMANDES

Le formulaire de présentation d'une demande de subvention doit être signé par le directeur ou par la directrice des études du cégep ou du collège privé, ou par le directeur ou la directrice du centre collégial de transfert de technologie, ainsi que par le chercheur ou la chercheuse. Le fait que le directeur ou la directrice signe le formulaire signifie que l'établissement en cause accordera au chercheur ou à la chercheuse le dégageement de tâche nécessaire à la réalisation de son projet d'article ou à la réalisation de son projet de communication. **Il importe de nous faire parvenir le document comportant les signatures originales.** Par ailleurs, **toute demande doit être rédigée en français\***.

**Les demandes reçues après la date de parution de la publication ou de la présentation de la communication ne sont pas admissibles.**

## DATE LIMITE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Il n'y a pas de date limite pour présenter une demande de subvention. Toutefois, **la demande complète doit être déposée six semaines avant la présentation de la communication ou avant la publication. Une demande incomplète ne pourra pas être traitée par le Ministère. Vous devez vous assurer de joindre tous les documents nécessaires à l'analyse de votre dossier. Toute demande incomplète sera automatiquement refusée. Le Ministère ne s'engage pas à rembourser les dépenses effectuées avant l'approbation de la demande de subvention.**

Les formulaires de présentation de demande de subvention doivent être transmis, par courriel, à l'adresse [psccc@mesrst.gouv.qc.ca](mailto:psccc@mesrst.gouv.qc.ca) ou encore, par la poste, à l'adresse suivante :

Madame Anne Pouliot, conseillère en innovation  
 Responsable du Programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial  
 Direction du soutien à l'innovation technologique et sociale  
 Secteur Recherche, innovation, infrastructures et collaborations internationales  
 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie  
 1050, Grande Allée Ouest, RC  
 Québec (Québec) G1S 4Y9

\* En vertu de la Charte de la langue française, les communications avec l'administration publique du Québec doivent se faire en français.

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le Ministère accorde des subventions sous forme d'aide financière. Celles-ci servent à payer des frais autres que ceux qui sont afférents au dégageant de tâche, lesquels sont assumés par les établissements à même leurs propres ressources.

Les demandes qui satisfont aux conditions d'admissibilité donnent droit à l'attribution d'une subvention, et ce, jusqu'à l'épuisement des ressources financières disponibles. Même si les dépenses réelles engagées dépassent le montant que le chercheur ou la chercheuse a estimé au moment de présenter la demande, le remboursement ne peut pas excéder le montant réservé par le Ministère.

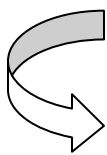
**Les sommes allouées par le Ministère, mais non dépensées durant l'exercice financier considéré, ne peuvent pas être reportées.**

## ANNONCE DES RÉSULTATS

La réponse est transmise, par écrit, à la direction des études de l'établissement ou à la direction du centre collégial de transfert de technologie **au plus tard six semaines** après la date de réception du **dossier complet** par le Ministère. Les chercheurs et les chercheuses en reçoivent une copie conforme.

## OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement qui reçoit une subvention doit retourner au Ministère le formulaire du protocole relatif à l'acceptation d'une subvention accompagnant la lettre d'acceptation. Le protocole doit être signé par le directeur ou par la directrice des études du cégep ou du collège privé, ou par le directeur ou la directrice du centre collégial de transfert de technologie, ainsi que par le chercheur ou la chercheuse. L'établissement doit également informer le Ministère de tout changement relatif à l'utilisation de la subvention.



**L'établissement qui reçoit une subvention doit mentionner, dans les publications rédigées et dans les communications présentées au moyen de cette subvention, l'aide reçue de la part du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.**

Enfin, pour que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie procède au paiement par certification de crédits, les pièces justificatives — énumérées dans le formulaire du protocole relatif à l'acceptation d'une subvention, qui vous sera expédié — ainsi que le rapport financier doivent être fournis à la fin de la période pour laquelle la subvention est accordée.

## Volet 1 : *Publication de travaux de recherche*

---

### OBJECTIF

Le volet *Publication de travaux de recherche* a pour objectif de permettre à l'établissement d'assumer certains frais relatifs à la publication d'articles dans des revues scientifiques.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

En plus des critères mentionnés dans le formulaire de présentation d'une demande de subvention, soit à la section Renseignements généraux – Admissibilité au programme, certaines conditions doivent être respectées. En effet, le chercheur ou la chercheuse doit :

- avoir rédigé, au cours de l'année 2013-2014, au moins un article scientifique résultant d'une recherche subventionnée en 2011-2012, en 2012-2013 ou en 2013-2014 par un organisme subventionnaire de recherche reconnu;
- avoir soumis l'article ou les articles rédigés au cours de l'année 2013-2014 aux éditeurs d'une revue scientifique, l'accusé de réception en faisant foi;
- ne pas déjà bénéficier, en 2013-2014, d'une aide financière suffisante pouvant servir à la diffusion des textes relatifs aux travaux de recherche qui font l'objet d'une telle demande de publication;
- être l'une des trois premières personnes à signer l'article ou les articles à publier.

### Documents devant être joints à la demande

- Pour le dépôt d'une demande de subvention, veuillez faire parvenir au Ministère, dans l'ordre indiqué, les documents suivants :
  1. le **formulaire** du volet Publication de travaux de recherche 2013-2014;
  2. une brève **description** des travaux de recherche subventionnés qui font l'objet de la demande de publication, les détails relatifs au **budget** alloué pour la diffusion de ces mêmes travaux, la **planification** des activités de diffusion prévues à même ce budget et le **coût** de ces activités de diffusion;
  3. le **titre du périodique**, ses objectifs et la description du **public cible**;
  4. les **critères de sélection** des textes devant paraître dans la revue;
  5. le **sommaire** d'un numéro;
  6. la **liste des articles** déjà publiés par le chercheur ou par la chercheuse;
  7. l'accusé de réception des éditeurs de la revue;
  8. les **détails du budget** relatif aux activités de publication (voir, à la page 6, la section intitulée Modalités d'attribution des subventions);
  9. une **copie de l'article** à publier;
  10. une **preuve** que la recherche a été subventionnée, par un organisme subventionnaire reconnu, en **2011-2012**, **2012-2013** ou en **2013-2014**.

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Une somme maximale de 3 000 \$ peut être allouée en vue du paiement des frais suivants : frais de mise en pages de tableaux et de graphiques; frais de photographie; frais de révision linguistique et de traduction, lorsqu'ils sont justifiés.

Sont considérés comme non admissibles les frais suivants : frais de traitement de texte; frais de consultation de banques de données bibliographiques informatisées; frais de téléphone, de photocopie et de télécopie; et frais de poste.

Même si les dépenses réelles dépassent le montant estimé par le chercheur ou par la chercheuse au moment de la présentation de sa demande, le remboursement ne peut pas excéder le montant réservé par le Ministère.

## OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement qui reçoit une subvention doit, **dans les délais les meilleurs**, transmettre au Ministère :

- son **rapport financier avec les signatures originales du directeur ou de la directrice des services financiers**, accompagné des pièces justificatives (photocopies des factures) qui sont obligatoires pour la délivrance de la certification de crédits.

Tout défaut de fournir ces pièces au Ministère pourra entraîner le rejet de toute nouvelle demande de subvention présentée par l'établissement en question au nom de ce chercheur ou de cette chercheuse.

## Volet 2 : *Communication de travaux de recherche*

---

### OBJECTIF

Le volet *Communication de travaux de recherche* a pour objectif de permettre à l'établissement de payer certains frais liés à la présentation d'une communication\* au congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), au colloque de l'Association pour la recherche au collégial (ARC), à celui de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) et à celui de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ), de même qu'à d'autres rencontres scientifiques qui se tiennent au Québec ou à l'extérieur du Québec.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

En plus des critères mentionnés au programme, dans la section intitulée Renseignements généraux – Admissibilité, laquelle section fait partie du formulaire de présentation d'une demande de subvention, certaines conditions doivent être respectées. Le chercheur ou la chercheuse doit :

- présenter une communication scientifique résultant d'une recherche subventionnée en 2011-2012, en 2012-2013 ou en 2013-2014 par un organisme subventionnaire de recherche reconnu;
- présenter la communication, en 2013-2014, au congrès de l'Acfas, au colloque de l'ARC, de l'AQPC ou de l'ACPQ ou à une autre rencontre scientifique qui se tient au Québec ou à l'extérieur du Québec;
- ne pas bénéficier déjà, en 2013-2014, d'une aide financière suffisante qui peut servir à une présentation, faite oralement ou au moyen d'affiches, des travaux de recherche qui font l'objet d'une telle demande de communication;
- certifier qu'il ou elle est l'une des trois premières personnes à présenter la communication.

**Par ailleurs, l'établissement doit verser une contribution obligatoire, c'est-à-dire :**

- une somme de 200 \$ pour payer les frais de participation au congrès de l'Acfas, au colloque de l'ARC, de l'AQPC, de l'ACPQ (ou à une autre rencontre scientifique qui se déroule au Québec), ou une somme de 500 \$ pour payer les frais de participation à une rencontre scientifique qui se tient à l'extérieur du Québec.

**De plus, pour le dépôt d'une demande de subvention, l'établissement :**

- devra faire parvenir au Ministère, dans l'ordre indiqué, les documents suivants :
  1. le **formulaire** relatif au volet intitulé Communication de travaux de recherche 2013-2014;
  2. une brève **description** des travaux de recherche subventionnés qui font l'objet de la demande de communication, le **budget** alloué à la diffusion de ces mêmes travaux, la **planification** des activités de diffusion prévues à même ce budget et leur **coût**;
  3. le **thème** de la rencontre scientifique internationale, la description du **public cible**, les **titres des communications présentées par les autres personnes qui donneront des conférences**;
  4. les **noms** des membres du comité organisateur et ceux des **organismes** dont ils font partie;

---

\* Les chercheurs et les chercheuses subventionnés par le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), qui présentent une communication à l'occasion du congrès de l'Acfas et, le cas échéant, du colloque de l'ARC, de l'AQPC ou de l'ACPQ, devront d'abord se prévaloir de l'allocation prévue pour la diffusion dans le contexte de leur projet de recherche.

5. l'**avis** informant le chercheur ou la chercheuse que le comité organisateur a bien reçu la demande de communication;
6. la **preuve** que le comité organisateur a accepté la communication;
7. la liste des communications que le chercheur ou la chercheuse a déjà présentées;
8. l'estimation détaillée (en devises étrangères et en devises canadiennes) des frais comprenant les frais d'inscription, de séjour et de déplacement en respectant les règles de gestion (annexes 4 et 5). Dans le cas d'un transport aérien, l'estimation des frais par un transporteur aérien ou par une agence de voyages devra accompagner la demande, seul le tarif de classe économique étant admissible\*;
9. une preuve que la recherche a été subventionnée, par un organisme subventionnaire reconnu, en 2011-2012, 2012-2013 ou en 2013-2014.

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

### Rencontre au Québec

- Dans le cas du congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), du colloque de l'Association pour la recherche au collégial (ARC), de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) ou dans le cas d'une autre rencontre scientifique, la somme maximale accordée est de 700 \$ par rencontre, par chercheur ou par chercheuse présentant une communication scientifique, faite oralement ou au moyen d'affiches (maximum de **trois** personnes quand il s'agit d'une équipe).
- Les frais de séjour admissibles sont remboursés jusqu'à **une journée** avant et **une journée** après la présentation de la communication au sujet des travaux de recherche.
- Dans le cas d'une communication faite à titre de présentation par affiches, les frais liés à celle-ci peuvent être remboursés (**pièces justificatives à l'appui**), et ce, en respectant le montant maximal alloué annuellement pour un seul chercheur ou pour une seule chercheuse d'une équipe de recherche.

### Rencontre à l'extérieur du Québec

- Dans le cas d'une conférence qui se tient à l'extérieur du Québec, une somme maximale de 3 000 \$ de subvention par année peut être accordée à un chercheur ou à une chercheuse qui présente une communication scientifique, faite oralement ou au moyen d'affiches. Dans le cas d'une équipe de recherche, la subvention ne peut être accordée qu'à une seule personne.
- Les frais de séjour admissibles peuvent être remboursés jusqu'à **un maximum de cinq** jours et de quatre nuitées.
- Dans le cas d'une communication faite à titre de présentation par affiches, les frais liés à celle-ci peuvent être remboursés (**pièces justificatives à l'appui**), et ce, en respectant le montant maximal alloué annuellement pour un seul chercheur ou une seule chercheuse d'une équipe de recherche.

\* Les frais, tant estimés que réels, convertis en devises étrangères selon le taux de change, doivent l'être dans le respect des règles de gestion précisées à l'annexe 4 du présent guide. En aucun cas, toutefois, le remboursement des frais réels ne saurait excéder le montant réservé par le Ministère dans le formulaire du protocole relatif à l'acceptation d'une subvention, lequel formulaire aura été signé par la direction de l'établissement et par le chercheur ou la chercheuse.

**Les frais suivants ne sont pas considérés comme admissibles :**

- l'utilisation d'Internet;
- les frais d'obtention d'un visa;
- le coût des vaccins;
- les assurances voyages;
- les frais d'appels téléphoniques;
- les frais d'inscription à une association;
- le sac de transport;
- les frais de virement bancaire;
- les frais de réservation de siège;
- les pourboires.

**Il est possible que d'autres frais ne soient pas remboursés s'ils ne sont pas justifiés.**

{ Une demande qui satisfait aux critères d'admissibilité est acceptée,  
et ce, **tant que des ressources financières sont disponibles.** }

## **OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT**

L'établissement qui reçoit une subvention doit, **dans les délais les meilleurs**, retourner au Ministère :

- une copie de la communication présentée;
- le rapport d'impact de la communication préparé par le chercheur ou par la chercheuse\*\*;
- une copie des pièces justificatives relatives aux droits d'inscription ainsi qu'aux frais de séjour et de déplacement;
- le **rapport financier signé par le directeur ou par la directrice des services financiers** de l'établissement. Un rapport financier type est disponible à l'annexe 6.

Tout défaut de fournir ces pièces au Ministère pourra entraîner le rejet de toute nouvelle demande de subvention présentée par l'établissement au nom de ce chercheur ou de cette chercheuse.

---

\*\* Le rapport d'impact devrait indiquer l'estimation du nombre de personnes qui ont assisté à la présentation orale ou qui ont été en contact avec les affiches lors de l'événement. De plus, il devrait préciser les retombées, observées depuis, pour les établissements.

# Annexes

**Programme Soutien aux chercheurs  
et aux chercheuses du collégial**

**Définitions**

---

**Article scientifique**

Écrit faisant l'objet d'une publication dans une revue scientifique. Ce type de texte ne comprend ni les rapports de recherche, ni les manuels scolaires, ni les livres ou articles techniques ou vulgarisateurs.

**Cégep**

Établissement d'enseignement institué en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

**Centre collégial de transfert de technologie (CCTT)**

Organisme établi par un établissement d'enseignement et reconnu par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour exercer, dans un domaine particulier, des activités de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information en vue de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion.

**Chercheur ou chercheuse**

Personne qui enseigne ou qui est membre du personnel professionnel non enseignant, qui a bénéficié ou qui bénéficie d'une subvention d'un organisme subventionnaire de recherche à titre de chercheur principal ou de chercheuse principale, de cochercheur ou de cochercheuse, d'auteur ou d'auteure, de coauteur ou de coauteure, de responsable ou de coresponsable de la demande de subvention. Dans le cas du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada, les personnes qui agissent à titre de collaborateurs sont également considérées comme des chercheurs ou des chercheuses.

**Collège privé subventionné**

Établissement d'enseignement agréé à des fins de subvention, institué en vertu de la Loi sur l'enseignement privé.

**Communication scientifique**

Information à caractère scientifique transmise oralement ou à titre de présentation par affiches (*poster presentation*) et qui contient des résultats de travaux de recherche. Les séances de travail et les tables rondes ne sont pas considérées comme des communications scientifiques.

## Organisme subventionnaire de recherche reconnu

Organisme qui accorde des subventions de recherche par voie de concours dont **les candidatures sont évaluées par un comité de sélection**. Sont considérés comme des organismes subventionnaires de recherche les organismes énumérés ci-dessous :

- Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada;
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) du Canada;
- Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS);
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour les programmes suivants :
  - Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA),
  - Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART),
  - Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS),
  - Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques (PREP);
- Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT);
- Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC);
- Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ);
- Génome Canada;
- Génome Québec.

Exceptionnellement, tout autre organisme jugé admissible en vertu du présent programme peut être considéré comme étant un organisme subventionnaire.

## Recherche subventionnée

Projet de travail de recherche scientifique déterminé, qui fait ou qui a fait l'objet d'une subvention de la part d'un organisme subventionnaire de recherche reconnu.

## Rencontre scientifique

Rencontre scientifique (excluant les séances de travail et les tables rondes) dont le caractère justifie vraiment cette appellation et dont, notamment, le comité chargé de l'organiser peut regrouper des membres d'organismes ou d'associations scientifiques venant de plusieurs pays.

## Revue scientifique

Périodique qui, par la qualité de son contenu, contribue au progrès des connaissances scientifiques en diffusant des résultats inédits de travaux de recherche, conformément aux normes généralement reconnues par la communauté scientifique internationale. Les articles que contient le périodique sont rédigés par des chercheurs et par des chercheuses, à la fois pour leur propre bénéfice et pour celui de l'effectif étudiant qui se spécialise dans un domaine scientifique donné ou dans des secteurs connexes.

**Programme Soutien aux chercheurs  
et aux chercheuses du collégial (PSCCC)  
Volet *Publication de travaux de recherche***

Formulaire de présentation  
d'une demande de subvention  
pour l'année 2013-2014

**Renseignements sur le chercheur ou sur la chercheuse**

|  |  |                         |               |
|--|--|-------------------------|---------------|
| Nom :  |  | Prénom :                |               |
| Établissement :  |  |                         |               |
| Téléphone au travail :   |  | Poste :                 | Télécopieur : |
| Courriel :   |  | Téléphone au domicile : |               |
| Plus haut diplôme obtenu : baccalauréat : <input type="checkbox"/> maîtrise : <input type="checkbox"/> doctorat : <input type="checkbox"/> |  |                         |               |
| Catégorie d'emploi :   |  | Département :           |               |
| Date d'entrée à l'emploi :   |  |                         |               |
| Subvention déjà obtenue en vertu du PSCCC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, en quelle année              |  |                         |               |

**Projet de recherche et subvention reçue**

|   |  |
|---|--|
| Titre du projet de recherche faisant l'objet de l'article à publier :     |  |
| Code du projet (si PART, PAREA ou PREP) :                                 | Domaine de recherche :                                   |
| Durée de la recherche : du _____ au _____                                 |  |
| Statut du chercheur ou de la chercheuse (un choix) :                      |  |
| • chercheur principal ou chercheuse principale : <input type="checkbox"/> | • cochercheur ou cochercheuse : <input type="checkbox"/> |
| • auteur ou auteure : <input type="checkbox"/>                            | • coauteur ou coauteure : <input type="checkbox"/>       |
| • collaborateur ou collaboratrice : <input type="checkbox"/>              | • responsable : <input type="checkbox"/>                 |

Le cas échéant, organisme subventionnaire en **2011-2012**, en **2012-2013** ou en **2013-2014** :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| • Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada                                  | <input type="checkbox"/> |
| • Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) du Canada                   | <input type="checkbox"/> |
| • Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS)   | <input type="checkbox"/> |
| • Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie : |                          |
| – Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)                | <input type="checkbox"/> |
| – Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)                                       | <input type="checkbox"/> |
| – Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS)                  | <input type="checkbox"/> |
| – Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques (PREP)                              | <input type="checkbox"/> |
| • Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)                                | <input type="checkbox"/> |
| • Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)                                    | <input type="checkbox"/> |
| • Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ)   | <input type="checkbox"/> |
| • Génome Canada  | <input type="checkbox"/> |
| • Génome Québec  | <input type="checkbox"/> |
| • Autre organisme* :   |                          |
| Nom du programme :   |                          |
| Montant de la subvention alloué à la diffusion : \$  | Solde disponible : \$    |
| Veuillez justifier l'utilisation totale ou partielle de ce montant :                           |                          |

Voir la définition à l'annexe 1, sous la rubrique « Organisme subventionnaire de recherche reconnu ».

## Périodique et article

---

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| Titre de la revue :  |  | Date de parution :   |  |
| Caractère : scientifique <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> |  | Langue : français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> |  |
| Titre de l'article :   |  |  |  |
| N <sup>bre</sup> de pages :  |  | N <sup>bre</sup> de rédacteurs ou de rédactrices :   |  |
| Rang du rédacteur ou de la rédactrice :  |  |  |  |
| Éditeur :  |  | Pays :   |  |
| Téléphone :  |  | Courriel :   |  |
| Responsable du comité de :   |  | Téléphone :  |  |

## Subvention demandée

---

Montant : \$

Joindre les documents nécessaires à l'analyse de la demande de publication (page 5 du guide).

## Déclaration et acceptation

---

Je certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts.

\_\_\_\_\_

Chercheur ou chercheuse

\_\_\_\_\_

Date

J'entérine la présente demande. Le cas échéant, le chercheur ou la chercheuse bénéficiera du dégagement de tâche nécessaire à la rédaction de son article.

\_\_\_\_\_

Directeur ou directrice des études du cégep ou du collège privé,  
ou directeur ou directrice du centre collégial de transfert de technologie

\_\_\_\_\_

Date

## Renseignements complémentaires

---

→ Toute fausse déclaration touchant l'un des aspects de la présente demande de subvention expose les signataires à devoir se confronter à un refus en ce qui concerne toute demande ultérieure relative au *Programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial* ou relative à tout autre programme d'aide à la recherche venant de la Direction du soutien à l'innovation technologique et sociale.

### Renseignements sur le chercheur ou la chercheuse

|  |  |                         |               |
|--|--|-------------------------|---------------|
| Nom :  |  | Prénom :                |               |
| Établissement :  |  |                         |               |
| Téléphone au travail :   |  | Poste :                 | Télécopieur : |
| Courriel :   |  | Téléphone au domicile : |               |
| Plus haut diplôme obtenu :    baccalauréat <input type="checkbox"/> maîtrise <input type="checkbox"/> doctorat <input type="checkbox"/>      |  |                         |               |
| Catégorie d'emploi :   |  | Département :           |               |
| Date d'entrée à l'emploi :   |  |                         |               |
| Subvention déjà obtenue en vertu du PSCCC :    Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, en quelle année (scolaire)? |  |                         |               |

### Projet de recherche et subvention reçue

|  |  |
|--|--|
| Titre du projet de recherche faisant l'objet de la communication à présenter : |  |
| Code du projet (si PART, PAREA ou PREP) :                                      | Domaine de recherche :                                 |
| Durée de la recherche :    du  | au   |
| Statut du chercheur ou de la chercheuse (un choix) :                           |  |
| • chercheur principal ou chercheuse principale <input type="checkbox"/>        | • cochercheur ou cochercheuse <input type="checkbox"/> |
| • auteur ou auteure <input type="checkbox"/>                                   | • coauteur ou coauteure <input type="checkbox"/>       |
| • collaborateur ou collaboratrice <input type="checkbox"/>                     | • responsable <input type="checkbox"/>                 |

Le cas échéant, organisme subventionnaire en **2011-2012**, en **2012-2013** ou en **2013-2014** :

|  |  |
|--|--|
| • Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada                                  | <input type="checkbox"/>                 |
| • Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) du Canada                   | <input type="checkbox"/>                 |
| • Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS)   | <input type="checkbox"/>                 |
| • Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie : |  |
| – Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)                | <input type="checkbox"/>                 |
| – Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)                                       | <input type="checkbox"/>                 |
| – Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS)                  | <input type="checkbox"/>                 |
| – Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques (PREP)                              | <input type="checkbox"/>                 |
| • Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)                                | <input type="checkbox"/>                 |
| • Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)                                    | <input type="checkbox"/>                 |
| • Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ)   | <input type="checkbox"/>                 |
| • Génome Canada  | <input type="checkbox"/>                 |
| • Génome Québec  | <input type="checkbox"/>                 |
| • Autre organisme :*   |  |
| Nom du programme :   |  |
| Montant de la subvention alloué à la diffusion :                    \$                         | Solde disponible :                    \$ |
| Veuillez justifier l'utilisation totale ou partielle de ce montant :                           |  |

\* Voir la définition à l'annexe 1, sous la rubrique « Organisme subventionnaire de recherche reconnu ».

## Projet de communication

|  |   |                          |
|--|---|--------------------------|
| Rencontre au Québec : <input type="checkbox"/>               | Association pour la recherche au collégial (ARC)      | <input type="checkbox"/> |
|  | Association francophone pour le savoir (Acfas)        | <input type="checkbox"/> |
|  | Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) | <input type="checkbox"/> |
|  | Autre rencontre scientifique au Québec                | <input type="checkbox"/> |
| Rencontre à l'extérieur du Québec : <input type="checkbox"/> |   |                          |

### Rencontre au Québec

|   |                  |
|---|------------------|
| Nom de la rencontre :<br>(congrès, colloque, conférence)  |                  |
| Nom de l'organisation scientifique :  |                  |
| Adresse du site Internet :  |                  |
| Date de présentation de la communication :  |                  |
| Date de départ :  | Date de retour : |
| Responsable de l'acceptation de la communication :  |                  |
| Téléphone :   | Courriel :       |
| Lieu où se tient la rencontre :   |                  |
| Titre de la communication :   |                  |
| Type de communication : orale <input type="checkbox"/> par affiches <input type="checkbox"/>      |                  |
| Rang du conférencier ou de la conférencière dans l'équipe chargée de présenter la communication : |                  |

### Rencontre à l'extérieur du Québec

|   |                  |
|---|------------------|
| Nom de la rencontre :<br>(congrès, colloque, conférence)  |                  |
| Nom de l'organisation scientifique :  |                  |
| Adresse du site Internet :  |                  |
| Date de présentation de la communication :  |                  |
| Date de départ :  | Date de retour : |
| Responsable de l'acceptation de la communication :  |                  |
| Téléphone :   | Courriel :       |
| Lieu où se tient la rencontre :   |                  |
| Titre de la communication :   |                  |
| Type de communication : orale <input type="checkbox"/> par affiches <input type="checkbox"/>      |                  |
| Rang du conférencier ou de la conférencière dans l'équipe chargée de présenter la communication : |                  |

### Chercheuses ou chercheurs subventionnés en vertu du PAREA

|  |         |        |
|--|---------|--------|
| Revue <i>Pédagogie collégiale</i> <input type="checkbox"/> | Titre : | Date : |
| ARC <input type="checkbox"/>                               | Titre : | Date : |
| AQPC <input type="checkbox"/>                              | Titre : | Date : |

## SUBVENTION DEMANDÉE (VOIR LES ANNEXES 4 ET 5 POUR L'ÉTABLISSEMENT DES FRAIS)

|   |  |   |                |
|---|--|---|----------------|
| Droits d'inscription :                                |  | <b>Total :</b>  | <b>0,00 \$</b> |
| Frais de transport :                                  |  | Déduire la contribution personnelle :   |                |
| Frais d'hébergement (selon l'indemnité journalière) : |  | Déduire la contribution obligatoire de l'établissement :                      |                |
| Frais de repas (selon l'indemnité journalière) :      |  | <b>(200 \$ [au Québec] ou 500 \$ [à l'extérieur du Québec], selon le cas)</b> |                |
| Autres dépenses (voir l'annexe 5) :                   |  | Total des déductions :  | 0,00 \$        |
|   |  | <b>Subvention demandée :</b>  | <b>0,00 \$</b> |

→ Joindre les documents nécessaires à l'analyse de la demande de subvention (pages 7 et 8 du guide).

### Déclaration et acceptation

Je certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts.

\_\_\_\_\_  
Chercheur ou chercheuse

\_\_\_\_\_  
Date

J'entérine la présente demande. Le cas échéant, le chercheur ou la chercheuse bénéficiera du dégagement de tâche nécessaire à la présentation de sa communication.

\_\_\_\_\_  
Directeur ou directrice des études du cégep ou du collège privé  
ou directeur ou directrice du centre collégial de transfert de technologie

\_\_\_\_\_  
Date

### Renseignements complémentaires

→ Toute fausse déclaration touchant l'un des aspects de la présente demande de subvention expose les signataires à devoir se confronter à un refus en ce qui concerne toute demande ultérieure relative au Programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial ou relative à tout autre programme d'aide à la recherche venant de la Direction du soutien à l'innovation technologique et sociale.

**Programme Soutien aux chercheurs  
et aux chercheuses du collégial  
Volet Communication de travaux de recherche**

**Règles de gestion relatives  
aux frais de séjour et de déplacement  
pour l'année 2013-2014**

Les frais de séjour et de déplacement seront remboursés conformément aux règles de gestion suivantes (**taxes incluses**) :

**Frais de repas (y compris les taxes et les pourboires)**

---

Coût réel jusqu'à concurrence de :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| ▪ Petit-déjeuner :                             | <b>10,40 \$</b> |
| ▪ Dîner :                                      | <b>14,30 \$</b> |
| ▪ Souper :                                     | <b>21,55 \$</b> |
| ▪ Indemnité forfaitaire maximale quotidienne : | <b>46,25 \$</b> |

**Frais d'hébergement**

---

- Hôtel : coût réel **selon la facture acquittée** jusqu'à concurrence de **125 \$** par jour (maximum de quatre nuitées)

**Frais de transport (il faut privilégier le moyen de transport le plus économique)**

---

- |  |   |
|--|---|
| ▪ Kilométrage autorisé :   | 0,43 \$ du kilomètre, <b>avec reçu d'essence d'une station-service ou reçu de stationnement</b> |
| ▪ Stationnement, taxi, autobus, train, location d'une automobile : | coût réel <b>selon le reçu fourni</b>   |
| ▪ Métro et autobus local :   | coût réel <b>sans reçu</b>  |

**Programme Soutien aux chercheurs  
et aux chercheuses du collégial (PSCCC)  
Volet Communication de travaux de recherche**

**Grille d'estimation des dépenses  
pour l'année 2013-2014**

Nom et prénom du chercheur ou de la chercheuse : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_

Taux de change<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ en date du : \_\_\_\_\_

| Estimation des dépenses   | _____ jour(s)               |                     | Espace réservé à la Direction<br>du soutien à l'innovation<br>technologique et sociale<br>(DSITS) |   |
|---|-----------------------------|---------------------|---|---|
|   | Date de départ :<br>Heure : |                     | Montant estimé  | Montant alloué<br>(après analyse du<br>rapport financier) |
|   | Date de retour :<br>Heure : |                     |   |   |
|   | Devises étrangères          | Devises canadiennes |   |   |
| <b>Inscription seulement</b>  |                             |                     |   |   |
| <b>Transport :</b>  |                             |                     |   |   |
| avion <sup>(2)</sup>  |                             |                     |   |   |
| automobile personnelle <sup>(3)</sup> ou de location <sup>(4)</sup> |                             |                     |   |   |
| stationnement <sup>(4)</sup>  |                             |                     |   |   |
| taxi <sup>(4)</sup>   |                             |                     |   |   |
| métro et autobus local  |                             |                     |   |   |
| autobus (long trajet) <sup>(4)</sup>                                |                             |                     |   |   |
| train <sup>(4)</sup>  |                             |                     |   |   |
| <b>Hébergement<sup>(5)</sup></b>                                    |                             |                     |   |   |
| <b>Repas<sup>(5)</sup> :</b>  |                             |                     |   |   |
| petit-déjeuner  |                             |                     |   |   |
| dîner   |                             |                     |   |   |
| souper  |                             |                     |   |   |
| <b>Autres dépenses (justifiez en bas de page)</b>                   |                             |                     |   |   |
| <b>Total</b>  |                             |                     |   |   |

- (1) Pour convertir en devises canadiennes le coût estimé des devises étrangères, veuillez consulter le site Internet de la Banque du Canada à l'adresse suivante : [www.banqueducanada.ca/fr/taux](http://www.banqueducanada.ca/fr/taux).
- (2) Conformément au montant estimé d'un voyage aller-retour par un transporteur aérien par l'intermédiaire d'un site Internet ou d'une agence de voyages (en classe économique seulement).
- (3) Taux autorisé de 0,43 \$ du kilomètre sur présentation d'un reçu pour achat d'essence à une station-service ou pour stationnement.
- (4) Paiement du coût réel sur présentation d'un reçu.
- (5) Coût réel jusqu'à concurrence du montant maximal autorisé.

**Justification des autres dépenses :**

|  |
|--|
|  |
|--|

**Programme Soutien aux chercheurs  
et aux chercheuses du collégial (PSCCC)  
Volet Communication de travaux de recherche**

**Rapport financier type  
pour l'année 2013-2014**

Établissement : \_\_\_\_\_

Chercheur ou chercheuse : \_\_\_\_\_

Titre de la communication : \_\_\_\_\_

N° de projet : PS2013-\_\_\_\_\_

Montant réservé en vertu du PSCCC pour l'année 2013-2014, selon le formulaire du protocole : \_\_\_\_\_ \$

| Dépenses   | Montant         |
|--|-----------------|
| <b>Inscription</b>   | _____ \$        |
| <b>Hébergement</b> (voir l'annexe 4 – indemnité journalière [ $\$/\text{ nuit} \times n^{\text{bre}}$ de nuits]) | _____ \$        |
| <b>Repas</b> (voir l'annexe 4 – indemnité journalière)   |                 |
| petits-déjeuners   | _____ \$        |
| dîners   | _____ \$        |
| soupers  | _____ \$        |
| ou   |                 |
| indemnité forfaitaire quotidienne (voir l'annexe 4 [ $\$/\text{ jour} \times n^{\text{bre}}$ de jours])          | _____ \$        |
| <b>Transport</b> (voir l'annexe 4)   |                 |
| automobile personnelle (0,43 \$/km)  | _____ \$        |
| location d'automobile  | _____ \$        |
| taxi   | _____ \$        |
| autobus  | _____ \$        |
| train  | _____ \$        |
| avion  | _____ \$        |
| <b>Autres dépenses</b> (à décrire)   |                 |
| ▪ _____  | _____ \$        |
| ▪ _____  | _____ \$        |
| <b>TOTAL PARTIEL</b>   | <b>_____ \$</b> |
| Contribution de l'établissement  | _____ (\$)      |
| Contribution du chercheur ou de la chercheuse  | _____ (\$)      |
| <b>TOTAL GLOBAL</b>  | <b>_____ \$</b> |

\_\_\_\_\_  
Directeur ou directrice des services financiers  
de l'établissement d'enseignement collégial

\_\_\_\_\_  
Date

**Les pièces justificatives relatives aux dépenses sont jointes en annexe.**

# AIDE-MÉMOIRE

## Votre dossier de présentation est-il complet?

- Avez-vous utilisé le formulaire de demande de subvention de l'année courante?
- Le formulaire de demande de subvention porte-t-il les **signatures originales** (du chercheur, de la chercheuse, de la directrice ou du directeur des études, ou de la directrice ou du directeur du CCTT)?
- La demande est-elle complète et est-elle distincte pour chaque chercheur et pour chaque chercheuse?

### ***Au volet Communication de travaux de recherche, le formulaire contient-il :***

- une brève **description** des travaux de recherche subventionnés qui font l'objet de la demande de communication, les détails relatifs au budget alloué à la diffusion, la planification des activités de diffusion;
- le **thème** de la rencontre, la description du **public cible**, les **titres des communications présentées par les autres personnes qui donneront des conférences**;
- les **noms** des membres du comité organisateur et ceux des **organismes** dont ils font partie;
- l'**avis** informant le chercheur ou la chercheuse que le comité a reçu la demande de communication;
- la **preuve** que le comité a accepté la communication;
- la liste des communications que le chercheur ou la chercheuse a déjà présentées;
- l'**estimation détaillée** (devises étrangères et devises canadiennes) des frais comprenant le coût de l'inscription, du séjour et du déplacement (annexes 4 et 5). Dans le cas d'un transport aérien, l'estimation du coût par un transporteur aérien **ou** par une agence de voyage, en classe économique seulement, devra accompagner la demande;
- une **preuve** que la recherche a été subventionnée par un organisme subventionnaire reconnu en **2011-2012, 2012-2013** ou en **2013-2014**?

### ***Au volet Publication de travaux de recherche, le formulaire contient-il :***

- une brève **description** des travaux de recherche subventionnés qui font l'objet de la demande de publication, les détails relatifs au budget alloué à la diffusion, la planification des activités de diffusion;
- le **titre du périodique**, ses objectifs et la description du public cible;
- les **critères de sélection** des textes à paraître dans la revue;
- le **sommaire** d'un numéro;
- la **liste des articles** déjà publiés par le chercheur ou par la chercheuse;
- l'accusé de réception des éditeurs de la revue;
- les **détails du budget** relatif aux activités de publication;
- une **copie de l'article** à publier;
- une **preuve** que la recherche a été subventionnée par un organisme subventionnaire reconnu en **2011-2012, 2012-2013** ou en **2013-2014**?

\* Toute demande incomplète sera automatiquement refusée par le Ministère.

*Enseignement supérieur,  
Recherche, Science  
et Technologie*

Québec 